



Une nouvelle affectation ? Je la signale au SE-Unsa !

Vous n'êtes pas sans savoir que la réforme de la Loi de la Fonction Publique, entrée en vigueur le 6 août 2019, supprime les compétences des instances de dialogue entre l'administration et les représentants du personnel en matière de mobilité et de carrière (aux niveaux départemental, académique et national).

Ainsi, comme toutes les autres organisations syndicales, le SE-Unsa n'a pas pu siéger comme il le faisait les années précédentes dans les groupes de travail, CAPD, CAPA et CAPN qui traitaient du mouvement inter et du mouvement intra.

Plus que jamais, nous avons continué à jouer notre rôle de syndicat utile en :

- vous accompagnant au mieux dans vos démarches,
- en répondant par mail ou par téléphone à toutes vos questions notamment à propos du décryptage de la note de service du mouvement intra-départemental,
- en suivant votre dossier que vous nous avez confié pour vérifier votre barème,
- en vous aidant à solliciter un recours administratif quand c'était nécessaire.

Comme chaque année, nous avons créé une Bourse aux Postes permettant aux collègues titulaires de leur poste dans le 1er degré de signaler leur participation au mouvement. Cela a permis de constituer une liste de postes réellement susceptibles d'être vacants. Celle-ci a été mise à jour régulièrement et diffusée sur notre site dans l'Espace Adhérents.

Les syndicats ne sont plus destinataires des résultats du mouvement, nous n'avons pas connaissance de votre nouvelle affectation.

Afin de continuer à vous défendre, à vous accompagner au mieux, nous avons besoin de vous. Merci de nous signaler un éventuel changement d'affectation, par mail au **71@se-unsa.org**

Ou par courrier à : SE-Unsa 71, Maison des syndicats, 2 rue du Parc, 71100 Chalon sur Saône.

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance * : _____

Ancienne affectation : _____

Nouvelle affectation au 01/09/2020 : _____

* C'est pour éviter les erreurs en cas d'homonymie.



"Soyez vigilants sur vos conditions de travail..."

Nous pouvons tirer un point positif de la crise COVID :

celui de la **prise de conscience collective du rôle majeur de la santé et de la sécurité au travail.**

Alors que cette rentrée est placée sous le signe de cette crise sanitaire, nous vous rappelons **l'importance de l'instance CHSCT, Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail .**

Son rôle :

- contribuer à la protection de la santé physique et mentale et à la sécurité des agents dans leur travail ;
- améliorer les conditions de travail ;
- veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

C'est dans le respect de ses missions que le CHSCT départemental s'est réuni en visioconférence de nombreuses fois lors du troisième trimestre de l'année scolaire dernière, sous la présidence du DASEN, pour vérifier les conditions de travail des personnels lors du confinement, puis lors des étapes successives du retour en classe.

Deux CHSCT sont prévus en ce début d'année scolaire, les 2 octobre et 12 novembre. Ils seront l'occasion pour nos représentants de transmettre à l'administration les difficultés qui se sont manifestées lors de ces premières semaines : masques, situation des personnels fragiles, garde d'enfants, responsabilité des enseignants et relations avec les familles, certificat médical, ...

Nous vous rappelons que **vous pouvez saisir le CHSCT départemental grâce au Registre Santé Sécurité au Travail. La connexion au registre SST se fait à partir du PIA, onglet METIERS, puis SST.** La connexion s'établit avec les identifiants de messagerie.

Que signaler ? **Tout problème mettant en danger votre santé ou votre sécurité dans le cadre de votre travail. Pour exemple, masque inadapté ; locaux scolaires présentant un danger ; enfant à besoin éducatif particulier ingérable dans le cadre de la classe ; difficulté relationnelle avec la hiérarchie...**

Tout signalement est ensuite étudié collectivement en CHSCT départemental.

L'employeur a un devoir de protection de ses personnels. Le SE-Unsa sera, comme à son habitude, à vos côtés pour vous accompagner, vous représenter et vous défendre.



Nadège Buguet,

Déléguée Unsa Education au CHSCT 71

